

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 10 janvier 2018

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 10 janvier 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
Mmes les conseillères

MM. les conseillers

Rémi Fortin
Julie Gagné
Johanne Fillion
Lyne Gagnon
Roger Vaillancourt
Jean-Pierre Martel

EST ABSENTE

Mme la conseillère

Joyce Bérubé

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale
et secrétaire-trésorière

Yvette Boulay

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2018-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2018, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-01-002

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2017 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-01-003

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-01-004 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-01-005 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de quarante-cinq mille cent soixante-dix-sept dollars et quatre-vingt-dix (45 177,90 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de onze mille cent trente-neuf dollars et soixante-huit (11 139,68\$), et les salaires nets payés au montant de onze mille sept cent neuf dollars et quatorze (11 709,14 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de soixante-huit mille vingt-six dollars et soixante-douze (68 026,72 \$). Ces dépenses sont payées par les chèques numérotés de 816 à 831.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a. directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2018-01-006 PRISE D'ACTE – DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE FINANCIER 2018 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE Mme Louise Ouellet dépose devant le conseil municipal les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-01-007 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06, INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Mme la directrice générale Yvette Boulay fait lecture du règlement numéro 2017-06.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 10 janvier 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement numéro 2017-06 a été remise à chaque membre du conseil municipal avant la présente séance et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT QUE Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay a précisé l'objet du projet de règlement numéro 2017-06;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par Mme la conseillère Julie Gagné lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE M. le conseiller Jean-Pierre Martel a dûment déposé et présenté le projet de règlement numéro 2017-06 intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2018 »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2017-06, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2017 ».

QUE le règlement numéro 2017-06 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-01-008

DÉPÔT - LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 10 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des arrérages de taxes municipales, en date du 10 janvier 2018, par Mme Yvette Boulay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt de la liste des arrérages de taxes municipales au 10 janvier 2018.

D'autoriser l'envoi par courrier recommandé d'un avis de vente d'immeubles pour taxes aux propriétaires ayant des taxes municipales dues concernant l'exercice financier 2016, et dont les noms figurent sur la liste datée du 10 janvier 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-01-009

PRISE D'ACTE - MOUVEMENT DU PERSONNEL AU 10 JANVIER 2018

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

DE prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 10 janvier 2018, à savoir :

Terminaison

Cyril Gagnon

Journalier et opérateur de machinerie – Travaux publics
– Retraite - 30 décembre 2017

Embauche

Sébastien Joncas

Journalier et opérateur de machinerie – Travaux publics
24 décembre 2017

Cyril Gagnon

Journalier et opérateur de machinerie – Travaux publics
temps partiel sur appel – 30 décembre 2017

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-01-010 SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – INDEXATION DE 3% - EXERCICE FINANCIER 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'indexer le salaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise l'indexation du salaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit de 3%, et ce, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-01-011 NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PÉRIODE DE JANVIER 2018 À JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 du règlement numéro 2008-05, intitulé « Règlement créant le comité consultatif d'urbanisme », les membres qui composent ce comité sont nommés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du règlement numéro 2008-05, intitulé « Règlement créant le comité consultatif d'urbanisme », fixe la durée du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

DE nommer Mme Jeanne-Aimée Paquet et MM. Serge Fillion et Carol Levasseur, citoyens de la municipalité, ainsi que Mme Johanne Fillion et M. Jean-Pierre Martel, élus municipaux, membres du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

QUE le présent mandat couvre la période de janvier 2018 à janvier 2020, soit d'une durée de deux (2) ans, et ce, pour chaque membre du CCU.

QUE M. le maire Rémi Fortin est membre d'office du CCU, et ce, en vertu de sa fonction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-01-012 ADJUDICATION DE SOUMISSION- FINANCEMENT PAR OBLIGATIONS POUR UN MONTANT DE 2 514 000 \$ - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2011-04

Date d'ouverture :	10 janvier 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,4621 %
Montant :	2 514 000 \$	Date d'émission :	24 janvier 2018

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2011-04 et 2017-05, la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 janvier 2018, au montant de 2 514 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 10 janvier 2018

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

136 000 \$	1,90000 %	2019
140 000 \$	2,05000 %	2020
143 000 \$	2,20000 %	2021
146 000 \$	2,35000 %	2022
1 949 000 \$	2,50000 %	2023

Prix : 98,44600

Coût réel : 2,83702 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

136 000 \$	1,90000 %	2019
140 000 \$	2,10000 %	2020
143 000 \$	2,20000 %	2021
146 000 \$	2,35000 %	2022
1 949 000 \$	2,55000 %	2023

Prix : 98,54350

Coût réel : 2,85835 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

136 000 \$	1,85000 %	2019
140 000 \$	2,05000 %	2020
143 000 \$	2,25000 %	2021
146 000 \$	2,40000 %	2022
1 949 000 \$	2,50000 %	2023

Prix : 98,30700

Coût réel : 2,87501 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 514 000 \$ de la Municipalité de Saint-René-de-Matane soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

QUE monsieur le maire Rémi Fortin et madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-01-013

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 514 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 24 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 514 000 \$ qui sera réalisé le 24 janvier 2018, réparti comme suit :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 10 janvier 2018

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2011-04	1 935 400 \$
2011-04	539 600 \$
2017-05	39 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2011-04, la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 janvier 2018.
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 janvier et le 24 juillet de chaque année.
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7).
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS.
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de la Matanie
300, RUE BON-PASTEUR
MATANE, QC
G4W 3N2.

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Saint-René-de-Matane, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2011-04 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 janvier 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTEE À L'UNANIMITE
DES CONSEILLERS PRESENTS**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2018-01, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01 AFIN DE MODIFIER L'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DE BASE ANNUELLE DES ÉLUS

M. le conseiller Jean-Pierre Martel donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2018-01, intitulé « Règlement relatif au traitement des élus afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus ».

QUE ce règlement a pour objet de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus municipaux.

QUE ce règlement prévoit que la rémunération de base annuelle des élus municipaux sera indexée de trois pour cent (3 %) pour l'exercice financier 2018 et les suivants.

QUE copies du règlement ayant été distribuées aux membres du conseil municipal avant la présente séance, et que sa lecture sera faite lors de l'adoption du projet de règlement lors de la prochaine séance ordinaire du conseil, M. le conseiller Jean-Pierre Martel demande qu'il y ait, lors de l'adoption du règlement, dispense de lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-01-014

**PRISE D'ACTE – DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS – FÊTE DE LA SAINT-JEAN 2017
COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

DE prendre acte du dépôt des rapports d'activités pour la fête de la Saint-Jean, édition de 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO
2018-02 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX
ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE EN
REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-14 »**

M. le conseiller Jean-Pierre Martel donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2018-02, intitulé « Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement numéro 2016-14 ».

Le règlement a pour objet :

D'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la Municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Municipalité.

D'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre.

De prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement.

D'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Copies du projet ayant été distribuées aux membres du conseil municipal avant la présente séance, M. le conseiller Jean-Pierre Martel demande qu'il y ait dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

2018-01-015

**PRISE D'ACTE – DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02,
INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
RENÉ-DE-MATANE EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-14 »**

Madame la conseillère Johanne Fillion dépose et présente le projet de règlement numéro 2018-02, intitulé « Règlement numéro 2018-02 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la municipalité de Saint-René-de-Matane en remplaçant du règlement numéro 2016-14.

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt et de la présentation du projet de règlement numéro 2018-02, intitulé « Règlement numéro 2018-02 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la municipalité de Saint-René-de-Matane en remplaçant du règlement numéro 2016-14.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-01-016 GRAND PRIX CYCLISTE DE LA MATAPÉDIA – AUTORISATION DE CIRCULER SUR LE CHEMIN DE LA COULÉE CARRIER ET LA ROUTE 195 – AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE du 9 au 12 août 2018, la région accueillera un événement cycliste de haut niveau;

CONSIDÉRANT QUE le dimanche 12 août 2018, le Grand Prix cycliste de La Matapédia empruntera certaines routes du territoire Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martelet résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'organisation du Grand Prix cycliste de La Matapédia à emprunter le chemin de la Coulée Carrier et la route 195 faisant partie du territoire Saint-René-de-Matane lors de l'événement qui se déroulera le 12 août 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-01-017 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS – REDDITION DE COMPTES 2016

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de quatre-vingt-un mille cent huit dollars (81 108 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et unanimement résolu et adopté :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant à l'entretien courant et prévenir des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situées sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-01-018 MANDAT – TÉTRA TECH QI INC. – DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU MDDELCC – BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES – DRAINAGE RUES DES PINS ET DES BOULEAUX – PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE des travaux de drainage et de voirie sur les rues des Pins et des Bouleaux sont devenus essentiels pour le bon écoulement des eaux de ruissellement;

CONSIDÉRANT QU'une déclaration de conformité des travaux doit être déposée au MDDELCC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'accepter le budget d'honoraires professionnels de Tetra Tech QI inc. au montant de mille six cent soixante et quinze dollars (1 675 \$) pour la réalisation de la déclaration de conformité au MDDELCC.

QUE les activités seront réalisées sur une base forfaitaire, tel qu'il appert au courriel en date du 21 décembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-01-019

**MANDAT – TETRA TECH QI INC. – BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS –
ANALYSE DES BESOINS GÉOTECHNIQUES – ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES DRAINAGE
RUES DES PINS ET DES BOULEAUX – PROGRAMME TECQ 2014-2018**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de drainage et de voirie sur les rues des Pins et des Bouleaux sont devenus essentiels pour le bon écoulement des eaux de ruissellement;

CONSIDÉRANT QU'une étude géotechnique doit être réalisée pour la préparation des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'accepter le budget d'honoraires professionnels de Tetra Tech QI inc. au montant de mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars (1 985 \$) pour la réalisation du mandat.

QUE les activités seront réalisées sur une base forfaitaire, tel qu'il appert au courriel en date du 21 décembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AFFAIRES NOUVELLES

2018-01-020

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- ACHAT ET INSTALLATION – GÉNÉRATRICES – CENTRE
COMMUNAUTAIRE ET LA MAIRIE**

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière panne électrique, la majeure partie de la municipalité a été plongée dans le noir sans électricité durant plus de dix-huit (18) heures;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs contribuables ne possèdent pas l'équipement requis pour parer les inconvénients subis par ces pannes;

CONSIDÉRANT QUE lors de pannes électriques, autant en période estivale qu'hivernale, aucun lieu de rassemblement n'est disponible pour apporter de l'aide aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane est située sur les abords de la Rivière Matane et par conséquent, en zone inondable;

CONSIDÉRANT QUE lors d'inondations des crues printanières, la municipalité est isolée étant donné que les routes et les chemins à chaque extrémité sont inondables;

CONSIDÉRANT QUE la route principale, soit la 195, est fermée à la circulation à chaque extrémité pour assurer la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QU'il devient très difficile pour les gens ayant à circuler et se déplacer à l'intérieur de la municipalité en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT les dégâts subis sur le territoire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane dans le passé;

CONSIDÉRANT QU'il est malheureusement fort probable que de tels sinistres se reproduisent dans un futur rapproché;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a le devoir de porter assistance à ses citoyens lors d'événements majeurs mettant en péril leur santé et leur sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont atteint leur capacité de payer;

CONSIDÉRANT QUE la population de la municipalité est vieillissante, demeure souvent seule et souffre d'une grande insécurité lors de sinistres importants;

CONSIDÉRANT les risques accrus pour la santé et la sécurité des citoyens lors de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane possède un centre communautaire pouvant servir de centre d'hébergement et de centre de crise;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 10 janvier 2018

CONSIDÉRANT QUE la mairie est le centre de coordination lors d'un déploiement des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT la nécessité et l'importance pour la municipalité d'acquérir des génératrices pour alimenter chacun de ces édifices;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane est considérée comme municipalité dévitalisée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande une aide financière à la Sécurité civile pour l'achat et l'installation de génératrices pour le centre communautaire (centre d'hébergement) en cas de sinistre et, la mairie (centre de coordination).

QUE l'estimation des coûts s'élèvent à vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt dollars (22 980 \$), taxes en sus pour chaque génératrice, pour un montant total de quarante-cinq mille neuf cent soixante dollars (45 960 \$), taxes en sus.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de la Matanie, à M. le député Pascal Bérubé, porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique, à Monsieur Martin Coiteux, Ministre de la Sécurité publique, à M. Jean D'Amour, Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent ainsi qu'à M. Rémi Massé, Député d'Avignon – La Mitis – Matane – Matapédia.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2018-01-021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 10 janvier 2018, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 59.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière